



# Licence Langues étrangères appliquées

## Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence. Licence Langues étrangères appliquées. 2014, Université Paul-Valéry Montpellier 3. hceres-02037290

**HAL Id: hceres-02037290**

**<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02037290>**

Submitted on 20 Feb 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

# Rapport d'évaluation de la licence



Langues étrangères appliquées

de l'Université Paul Valéry  
Montpellier 3

Vague E – 2015-2019

Campagne d'évaluation 2013-2014



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

*En vertu du décret du 3 novembre 2006<sup>1</sup>,*

- Didier Houssin, président de l'AERES
- Jean-Marc Geib, directeur de la section des formations et diplômes de l'AERES

---

<sup>1</sup> Le président de l'AERES « signe [...], les rapports d'évaluation, [...] contresignés pour chaque section par le directeur concerné » (Article 9, alinea 3 du décret n°2006-1334 du 3 novembre 2006, modifié).

# Evaluation des diplômes Licences – Vague E

Evaluation réalisée en 2013-2014

Académie : Montpellier

Établissement déposant : Université Paul-Valéry Montpellier 3

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Mention : Langues étrangères appliquées

Domaine : Arts, lettres, langues

Demande n° S3LI150009268

## Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Université Paul Valéry - Montpellier 3, Route de Mende, Montpellier.

- Délocalisation(s) : /

- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger :

Double licence avec l'Université de Cuneo - Pinerolo (Italie).

## Présentation de la mention

La licence mention *Langues étrangères appliquées* (LEA) s'articule autour de 9 spécialités linguistiques (*Allemand, Anglais, Arabe, Chinois, Espagnol, Grec moderne, Italien, Portugais, Russe*), permettant de décliner 26 parcours linguistiques différents. À l'issue d'un parcours progressivement plus spécialisé et approfondi, l'étudiant acquiert les savoirs et savoir-faire nécessaires pour maîtriser au minimum deux langues étrangères dans de multiples contextes professionnels. La formation propose un travail en langues incluant interactions orales et écrites, analyse et synthèse de documents variés, traduction, interprétation, interculturalité. L'approche pluridisciplinaire des enseignements inclus dans la formation (droit, gestion, marketing, problèmes socio-économiques, géopolitique), complétés par d'autres enseignements de culture générale et même d'informatique, lui permet d'acquérir les compétences nécessaires pour pouvoir choisir parmi une grande diversité d'orientations professionnelles. L'étudiant peut intégrer en fin de parcours divers masters préparés au sein de l'Université de Montpellier 3 (LEA, ITMO, AES) ou dans d'autres universités.

# Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

Le choix linguistique large proposé est un atout important de cette mention, qui aborde les compétences attendues à ce niveau d'études en langues : compétences sur le plan de la production et de la compréhension à l'oral et à l'écrit, sans oublier celles que recouvrent toutes les formes interactionnelles. L'accent mis sur la maîtrise de la langue française, sur l'approche de compétences additionnelles et transversales, culturel et interculturel, l'incitation à maîtriser une troisième langue, l'ouverture pluridisciplinaire sur de nombreux champs de la vie socio-économique et politique répondent à des objectifs ambitieux, légitimes mais visiblement difficiles à atteindre dans le contexte socio-culturel que décèlent les enquêtes de l'OVE (observatoire de la vie étudiante) analysant la population étudiante. L'équilibre entre cours magistraux, travaux dirigés et travaux pratiques (CM, TD et TP) est respecté et privilégie logiquement les travaux dirigés.

Un investissement particulier est à souligner en matière de recours aux outils électroniques, programmes en ligne, vidéo-projecteurs en cours, laboratoires de langues, exercices corrigés, travail sur la prononciation, plateforme de tutorat (Moodle) pour accompagner l'enseignement, sans oublier la préparation au C2i (certification en informatique). Toutefois, même si l'investissement en langues est une marque définissante de la mention, les niveaux visés ne sont pas assez clairement définis en lien avec le référentiel européen. Par ailleurs, il n'est nulle part mentionné que les étudiants sont incités à passer des certifications en langues (CLES, TOEFL, DELE...) qui - aussi imparfaites qu'elles soient - peuvent pourtant contribuer à l'insertion professionnelle en cas d'échec au diplôme (cf. le taux d'échec reconnu comme fort notamment en L1 par les responsables de la mention), de réorientation à diverses étapes du parcours étudiant ou d'insertion professionnelle ultérieure.

Des cours de méthodologie ont été ajoutés à l'existant en L1, de même qu'un renforcement dans la maîtrise du français. La procédure de « semestre renouvelé », la double évaluation par session unique veulent lutter contre les forts taux d'échec en L1, mais il n'est pas possible d'apprécier ces taux, aucun chiffre n'étant communiqué et les éléments pour les calculer (nombre d'inscrits en L1 dans la mention) n'étant pas accessibles.

Des procédures particulières supplémentaires de remédiation et de renforcement ou de soutien pédagogique qui permettraient de lutter contre ces taux d'échec à d'autres niveaux qu'en L1, n'apparaissent pas dans le descriptif des enseignements fourni, même si on peut comprendre que le recours au tutorat en ligne (via une plateforme Moodle), au CLER (Centre des langues étrangères et régionales) peuvent contribuer à remplir ce rôle, complété en cela par les actions d'accompagnement des enseignants référents et des tuteurs pédagogiques étudiants. Les actions de pré-professionnalisation mentionnées et l'insertion de stages en fin de parcours visent à faciliter l'orientation des étudiants et leur future insertion professionnelle. Certaines réorientations (vers les mentions de licence *LLCER*, *Sciences du langage* ou *AES*) sont indiquées comme possibles mais paraissent difficiles : les taux de réorientation en fin de L2 oscillent entre 14 et 15 %, mais aucune indication de destination n'est précisée, ni de réussite post-réorientation. Il reste qu'il faut souligner la difficulté que doit représenter pour la mention la nécessité d'intégrer en cours de parcours les nombreuses demandes venant d'autres filières, même si seulement 40 % des dossiers examinés sont en définitive acceptés. On doit noter enfin que les taux de réussite en L3 dépassent légèrement 73 %, ce qui est proche de la moyenne nationale.

Le département LEA revendique la première place en termes de nombre de dossiers Erasmus (avec l'Allemagne, l'Espagne, l'Autriche, le Royaume Uni, la Grèce, le Portugal). D'autres échanges sont mentionnés avec le Maghreb, la Chine (stage linguistique) et la Russie où un parcours *LEA anglais-russe* qui existait a récemment dû être temporairement mis en sommeil. Il existe également un accord de double-licence avec l'Université italienne de Cuneo-Pinerolo, dont on peut regretter que le descriptif ne figure pas dans ce dossier. Ces diverses actions témoignent au demeurant d'une volonté certaine d'aide à la réussite des étudiants.

De nombreux partenariats sont indiqués dans le dossier, échanges Erasmus, Erasmus Mundus, avec le Maghreb, les Etats-Unis, le Québec, de même que des accords avec certaines universités sur divers continents. Des accords ont été signés avec la Chambre de commerce Italienne de Montpellier, un autre est en préparation avec la Chambre de commerce de Montpellier. Peu d'indications sont données sur le fonctionnement détaillé et le résultat de ces accords et partenariats qui sont néanmoins le signe d'une stratégie et d'une politique volontaire d'aide à la mobilité des étudiants et à leur future insertion professionnelle. Divers masters locaux permettent la poursuite des études supérieures (LEA, ITMO et AES). Les taux de poursuites vers ceux-ci sont assez variables (de 39 à 51 % des diplômés, selon les chiffres indiqués) suivant les années. Le dossier ne donne pas de données précises concernant les autres inscriptions en master. Les enquêtes mises en place par l'OVE depuis quelques années ne donnent hélas pas encore une idée suffisamment informative du devenir des étudiants. Cela est dû au nombre insuffisant de retours d'enquêtes et à un choix d'items trop généraux encore pour que l'enquête puisse pleinement éclairer les responsables de la

mention. On peut regretter que ces enquêtes ne soient pas complétées par une démarche de cet ordre propre à la mention, qui pourrait plus finement indiquer les zones d'amélioration possible à cibler.

Le conseil de LEA en lien avec l'équipe pédagogique pluridisciplinaire de la mention prennent en charge le pilotage de celle-ci. Ils se réunissent régulièrement pour évaluer et adapter si nécessaire le fonctionnement de la formation. L'information des lycéens et la valorisation de la formation se font traditionnellement à l'occasion d'opérations « portes ouvertes », de participations à des salons étudiants, en partenariat avec les Relations internationales et d'autres enseignants d'autres mentions. D'autres informations sont mises à disposition des lycéens et étudiants par le secrétariat de la mention et sur la partie du site internet de l'établissement concernant celle-ci. Diverses procédures, non propres à la mention mais à la mise en place desquelles les responsables de la mention ont dû participer, sont prévues pour aider à lutter contre les taux forts taux d'échecs considérés en L1, parmi lesquelles sont mentionnées celles du « semestre renouvelé », ou encore de la double évaluation par session unique. On peut regretter que le pilotage de la mention ne soit assuré que par le conseil de LEA, composé uniquement d'enseignants-chercheurs ou autres, dans lequel ne figure aucun étudiant ni, malgré les accords prévus avec le monde professionnel, aucun représentant des secteurs concernés. Les fiches RNCP (répertoire national des certifications professionnelles) et ADD (annexes descriptives au diplôme) sont dans l'ensemble bien renseignées et claires, même si on peut regretter que, dans les annexes descriptives, les rubriques « objectifs et contenus » n'aient pas été remplies par les instances concernées (départements, UFR). Il aurait été utile de disposer d'une véritable évaluation des enseignements par les étudiants propre à la mention. Seules sont proposées des données, recueillies par l'OVE, concernant l'ensemble des licences à ce sujet.

- Points forts :
  - Une mention solidement structurée.
  - Ouverture sur plusieurs masters locaux et de nombreuses possibilités d'insertion professionnelle.
  - Les réorientations internes à la mention sont relativement aisées, d'autres, externes à la mention, sont possibles grâce à une mutualisation d'enseignements avec d'autres mentions.
  - Diverses procédures de rattrapage pour les étudiants.
  - Le dossier montre une réelle volonté d'ouverture à l'international et à la mobilité.
  
- Points faibles :
  - Les outils d'autoévaluation restent limités et il manque un conseil de perfectionnement plus ouvert au monde professionnel et à la prise en compte plus directe des points de vue étudiants.
  - La mention souffre d'une insuffisance de suivi des étudiants post L3, hors masters et concernant l'insertion professionnelle.
  - Le dossier est difficile à apprécier à sa juste valeur, un certain nombre de rubriques étant insuffisamment documentées - par ex. : pas de données concernant les inscrits en L1 dans cette mention particulière, ce qui ne permet pas d'apprécier le taux d'échec en L1, peu d'informations sur le rôle des intervenants extérieurs, sur le détail des partenariats mentionnés, sur la valorisation de la mention (actions vers les lycées etc.).
  
- Recommandations pour l'établissement :

La création d'un comité de pilotage dépassant le cadre du conseil de département - comme c'est le cas actuellement - et d'un conseil de perfectionnement plus ouvert à la concertation professionnelle et étudiante devrait aider à mieux cibler les difficultés rencontrées par les étudiants en cours de licence, à mieux les préparer en cas de réorientation et en vue de leur insertion professionnelle. La mise en place d'une procédure d'autoévaluation propre à la mention ou en co-pilotage avec l'OVE, en liaison avec celle d'un suivi professionnel des étudiants, permettrait également de tenir compte plus finement des nombreuses spécificités qui sont propres à la mention et liées à la forte diversité des parcours linguistiques offerts, dont les ouvertures sur le monde professionnel sont passablement variables suivant les langues et en constante évolution.



# Observations de l'établissement



ARTS, LETTRES, LANGUES,  
SCIENCES HUMAINES ET  
SOCIALES

UNIVERSITÉ  
PAUL-VALÉRY  
MONTPELLIER 3

**UNIVERSITÉ PAUL-VALÉRY MONTPELLIER 3**

Route de Mende – 34199 Montpellier – CEDEX 5

Tel : 04 67 14 20 00 – Fax : 04 67 14 20 43

[www.univ-montp3.fr](http://www.univ-montp3.fr)

MONTPELLIER, le 02 juillet 2014

Affaire suivie par Matthieu Gayet  
Directeur des études et de la scolarité  
[matthieu.gayet@univ-montp3.fr](mailto:matthieu.gayet@univ-montp3.fr)  
0467142034

**Anne Fraïsse**  
Présidente de l'université Paul-Valéry  
Montpellier 3  
A  
**Jean-Marc GEIB**  
Directeur de la section formation et  
diplôme de l'AERES

**Objet : Observation évaluation AERES**

Monsieur le Directeur,

Pour donner suite à votre demande, je vous informe que nous n'avons pas d'observations particulières concernant cette Mention.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes respectueuses salutations.

La Présidente de l'Université

Anne Fraïsse